RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.C PAIN

Société par actions simplifiée
Au capital de 500 Euros
Siège social : 12 SQ GUILLAUME APOLLINAIRE
34080 Montpellier
831 303 623 R.C.S. Montpellier

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 01/08/2025

L'an 2025, le 1er aout,

Les associés de la société « A.C PAIN », Société par actions simplifiée au capital de 500 euros, divisé en 50 actions de 10 euros chacune, dont le siège social est 12 SQ GUILLAUME APOLLINAIRE – 34080 Montpellier, immatriculée au R.C.S. de Montpellier sous le numéro 831 303 623, se sont réunis au siège de la société.

Sont présents :

- **M. NEDJAI Chahin**, Né le [redacted] à [redacted] demeurant [redacted] de nationalité [redacted]
  - *Directeur Général de la société*
- **M. BOUTAYEB Ayoub,** Né le [redacted] demeurant [redacted] de nationalité [redacted]
  - *Président de la société*
- **M. ABJIJ Bilal,** Né le [redacted] à [redacted] Demeurant [redacted] De nationalité [redacted]
  - *Associé : Propriétaire de 25 Actions*
- **M. ABJIJ Brahim,** Né le [redacted] à [redacted] demeurant : [redacted] de nationalité [redacted]
  - *Associé : Propriétaire de 25 Actions*

L'assemblée est présidée par **M. BOUTAYEB Ayoub** Président de la société.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport du président.
- Les statuts.
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le président indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Nomination d'un nouveau président et nouveau Directeur Générale
2) Formalités et pouvoirs

NC [redacted]

PREMIERE RÉSOLUTION : Nomination d'un nouveau Président

L'assemblée des associées prend acte de la démission remise par **M. BOUTAYEB Ayoub,** le 01/08/2025 de ses fonctions de Président de la société à compter du 01/08/2025. Ils lui donnent quitus entier et définitifs de sa gestion.

L'assemblée des associées décide de nommer en qualité de nouveau président **M. ABJIJ Brahim**; En remplacement de **M. BOUTAYEB Ayoub**; pour une durée illimitée.

Sous réserve des pouvoirs que le code de commerce attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, et dans la limite de l'objet social et s'il y'a lieu des clauses statutaires, le président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société.

Il peut en outre déléguer des pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limitée.

L'assemblée générale décide que sa rémunération sera fixée lors d'une délibération ultérieure.

M. ABJIJ Brahim, déclare accepter cette nomination et n'être frappé d'aucune déchéance ou incapacité de nature à lui interdire à exerce cette fonction. Il déclare en outre satisfaire aux conditions statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION : Nomination d'un nouveau Directeur Général

L'assemblée des associées prend acte de la démission remise par **M. NEDJAI Chahin,** le 01/08/2025 de ses fonctions de Directeur général de la société à compter du 01/08/2025. Ils lui donnent quitus entier et définitifs de sa gestion.

L'assemblée des associées décide de nommer en qualité de nouveau directeur générale **M. ABJIJ Bilal**; En remplacement de **M NEDJAI Chahin** ; pour une durée illimitée.

Sous réserve des pouvoirs que le code de commerce attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, et dans la limite de l'objet social et s'il y'a lieu des clauses statutaires, le président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société.

Il peut en outre déléguer des pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limitée.

L'assemblée générale décide que sa rémunération sera fixée lors d'une délibération ultérieure.

M. ABJIJ Bilal, déclare accepter cette nomination et n'être frappé d'aucune déchéance ou incapacité de nature à lui interdire à exerce cette fonction. Il déclare en outre satisfaire aux conditions statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NC AB AB AB

TROISIEME RÉSOLUTION : POUVOIRS ET FORMALITÉS

L'assemblée des associées de donner tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

M. BOUTAYEB Ayoub

Président démissionnaire

« Bon pour démission des fonctions de président »

Bon pour Démission des Fonctions de président

[redacted]

M. NEDJAI Chahin

Directeur Général démissionnaire

« Bon pour démission des fonctions de directeur général »

bon pour demission des fonctions de directeur General

[redacted]

M. ABJIJ Bilal

Nouveau Directeur Général

« Bon pour acceptation des fonctions de directeur général »

Bon pour acceptation des

[redacted]

M. ABJIJ Brahim

Nouveau président

« Bon pour acceptation des fonctions de président »

Bon pour acceptation des fonctions de Président

[redacted]